

BULLETIN MUNICIPAL

---

COMMUNE DE

# GROSMAGNY

GROSMAGNY — Centre du Village



Félicien Bailot, éditeur, Belfort

---

## SOMMAIRE

---

- Le mot du Maire
- Réalisations 92 - Perspectives 93
- Commentaires et statistiques financières
- De la Charmotte à la Multisite
- La fourrière départementale
- Piles • La face cachée
- La crèche familiale intercommunale
- Les communautés de communes
- Assises du monde rural
- Etat civil
- Il y a cent ans

Décembre 1992

une telle structure voyait le jour. Ce sera en tout cas, pour les élus locaux, à n'en pas douter, l'élément de réflexion le plus important de cette année 1993, année qui, sur le plan purement communal, restera marquée par la poursuite de la pause. Malgré cela et comme vous le verrez en feuilletant ce bulletin, le Conseil municipal a retenu comme prioritaire les travaux d'assainissement de l'église.

Les meubles de la bibliothèque devraient arriver courant Janvier et nous sommes toujours en attente d'une dotation de l'Etat qui nous permettra d'acquérir un fonds de collection important.

D'autres réalisations sont inscrites en filigrane et pourront peut-être, être réalisées si les moyens financiers le permettent. :. la tâche continue !

BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUS !

## BUDGET DE LA COMMUNE

\* \* \* \* \*

Le budget présenté ci-après correspond au budget de notre commune pour 1992 (budget primitif plus modifications apportées au budget supplémentaire).

### SECTION FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Denrées et fournitures. . . . .	51 200.00 F
(alimentation, combustibles, fournitures diverses et scolaires)	
Frais de personnel. . . . .	196 800.00 F
(permanent et temporaire + charges sociales)	
Impôts et taxes. . . . .	4 200.00 F
Travaux et services extérieurs. . . . .	156 500.00 F
(entretien dans les forêts, bâtiments et voirie, travaux d'exploitation, acquisition matériel, électricité, assurances)	
Participation et contingents. . . . .	273 851.00 F
Allocations - Subventions. . . . .	25 618.00 F
Frais de gestion générale. . . . .	56 333.00 F
(cérémonies, indemnité de fonction du maire et des adjoints, P.T.T. etc.)	
Frais financiers. . . . .	124 500.00 F
Pélèvement pour dépenses d'investissement . .	196 749.00 F
Charges antérieures . . . . .	363.00 F
<b>TOTAL DES DEPENSES. . . . .</b>	<b>1 086 014.00 F</b>

## R E C E T T E S

Produits de l'exploitation . . . . . (redevance ordures ménagères)	91 814.00 F
Produits domaniaux . . . . . (coupes de bois, location de droit de chasse)	201 070.00 F
Produits financiers . . . . .	30.00 F
Recouvrements, subventions . . . . .	152 100.00 F
Dotation globale de fonctionnement . . . . .	306 557.00 F
Impôts indirects . . . . .	13 600.00 F
Contributions directes . . . . .	299 533.00 F
Produits exceptionnels . . . . .	21 310.00 F
TOTAL DES RECETTES . . . . .	1 086 014.00 F

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Remboursement d'emprunts . . . . .	91 347.00 F
Acquisition (biens meubles) . . . . .	144 216.00 F
Travaux . . . . . (Bibliothèque, Ecole maternelle, Forêt, Centre de loisirs)	331 100.00 F
TOTAL DES DEPENSES . . . . .	566 663.00 F

### RECETTES

Subventions d'équipement . . . . .	124 700.00 F
Prélèvement sur recettes de fonctionnement . . . . .	196 749.00 F
Participations à des travaux d'équipement . . . . .	226 061.00 F
Recouvrement de créance . . . . .	19 153.00 F
TOTAL DES RECETTES . . . . .	566 663.00 F

STATISTIQUES FINANCIERES

Nous vous proposons, cette année, une comparaison des principales données financières de 1977 (1ère donnée officielle) et 1992 pour les communes avoisinantes habituelles.

Habitants	Grosmagny	Etueffont	Eloie	Belfort	Petitmagny	Rougegoutte
1977	337	1 075	514	57 317	139	892
1992	467	1 420	891	51 913	265	861
Variation %	+ 39	+ 32	+ 73	- 10	+ 90	- 3

Base de calcul Franc constant : 1 F de 1977 = environ 2,40 F en 1992

Recettes réelles de fonctionnement par habitant en Francs				
Communes	1977	Franc constant	1992	Variation en %
Grosmagny	347	833	2 088	250
Belfort	1 138	2 731	6 748	247
Eloie	301	722	1 772	245
Etueffont	533	1 279	2 449	191
Petitmagny	698	1 675	2 021	121
Rougegoutte	601	1 442	2 741	190

Contributions directes par habitant en Francs				
Communes	1977	Franc constant	1992	Variation en %
Grosmagny	60	144	420	292
Belfort	760	1 824	3 250	178
Eloie	140	336	817	243
Etueffont	170	408	746	183
Petitmagny	173	415	444	107
Rougegoutte	192	461	955	207

Répartition des impositions directes en %								
Communes	Foncier Bâti		Foncier non bâti		Taxe habitation		Taxe professionnelle	
	1977	1992	1977	1992	1977	1992	1977	1992
Grosnagny	13	27	34	15	40	47	13	11
Belfort	10	20	0,1	00	24	20	65	60
Eloie	9	31	8	2	60	39	23	28
Etueffont	23	30	5	3,5	33	30	39	36
Petitmagny	18	29	17	8	65	60	0,5	3
Rougegoutte	6,5	11	1,5	1	12	13	80	75

Montant de la dette par habitant						
Communes	1977	Franc constant	1992	Variation %	Classement	
					1977	1992
Grosnagny	407	977	3 261	334	59	27
Belfort	2 800	6 720	8 090	120	4	3
Eloie	790	1 896	2 599	137	35	41
Etueffont	659	1 582	2 496	158	43	44
Petitmagny	874	2 098	5 089	243	26	10
Rougegoutte	673	1 615	4 662	289	42	13

Habitants	Grosnagny	Etueffont	Eloie	Belfort	Petitmagny	Rougegoutte
1977	337	1 075	514	57 317	139	892
1992	467	1 420	891	51 913	265	861
Variation %	+ 39	+ 32	+ 73	- 10	+ 90	- 3

TRAVAUX REALISES EN 1992

\* \* \* \* \*

ECOLE MATERNELLE - BIBLIOTHEQUE - DEPENDANCES

MACONNERIE

Entreprise SANTILLI - Offemont. . . . . 25 713.66 F

MENUISERIE

Entreprise LHOMME - Grosmagny . . . . . 31 558.07 F  
 Entreprise GRANDVOINET - Chauv . . . . . 4 151.00 F

ELECTRICITE

E.D.F. (branchement supplémentaire). . . . . 5 903.90 F  
 Entreprise WILLIG (chauffage-électricité). 49 994.64 F  
 Electro-Méditerranéen (petites fournitures) 1 339.74 F

ISOLATION - DOUBLAGE - PARQUET - REVETEMENT DE SOL -  
 REVETEMENT MURAL - PEINTURE

Entreprise GIANNITRAPANI - Giromagny. . . . . 60 722.46 F  
 Entreprise EGLINGER - Etueffont . . . . . 48 044.77 F  
 COMAFRANC - Belfort . . . . . 21 092.76 F  
 S.G.D. - Danjoutin. . . . . 4 872.86 F

MOBILIER

Ecole maternelle . . . . . 4 169.97 F  
 Bibliothèque (livraison partielle) . . . . . 1 694.44 F

L'ensemble de ces travaux a bénéficié des subventions  
 suivantes :

F.D.E.C. (fonds départemental des communes) 35 000.00 F  
 D.G.E. (dotation globale d'équipement). . . 40 138.00 F

CENTRE DE LOISIRS

MACONNERIE (cave)

Entreprise INSERTION SERVICE - Valdoie. . . . . 2 030.00 F

FOURNITURE ET POSE DE MEUBLES-ELEMENTS DANS  
 LA CUISINE ET BAR

Ets MEYER - Evette . . . . . 48 144.48 F

### TRAVAUX EN FORETS

TRAVAUX DE PLANTATION	
Entreprise NAUDET - Leuglay . . . . .	24 595.19 F
TRAVAUX D'ENTRETIEN	
O. N. F. - Belfort . . . . .	33 528.35 F
TRAVAUX DE REGENERATION	
O. N. F. - Belfort . . . . .	4 818.72 F

### ACQUISITION DE MATERIEL

Bac pour récupération des papiers. . . . .	3 439.40 F
Photocopieur pour la Mairie. . . . .	22 415.40 F

### " PROJETS 1993 "

Suivant possibilités financières :

#### CENTRE DE LOISIRS

- achèvement du bâtiment annexe au centre de loisirs
- travaux de finition dans la cave

#### CIMETIERE

Demande d'étude de recensement des tombes confiée à la Direction Départementale de l'Agriculture en vue d'établir de futures concessions.

### TRAVAUX EN FORETS

Poursuite du programme forestier.

#### EGLISE

- Bâtiment : réfection de l'appentis d'entrée (clocher) et remplacement des chéneaux (clocher - nef et sacristie).
- Terrain : drainage côté Sud de l'église avec raccordement au réseau de captage existant.

#### RECUPERATION VERRE ET PAPIER

Projet d'aménagement d'une zone destinée à recevoir les containers.

Ces projets 1993 pourront paraître trop ambitieux pour certains, peu pour d'autres, mais réaliste, le souci majeur de vos élus étant de maintenir notre commune à une place honorable sur le plan des équipements et des services, tout en conservant une pression fiscale raisonnable qui n'a pas à nous faire rougir dans le département.

## LA CRECHE FAMILIALE INTERCOMMUNALE

\* \* \* \* \*

Créée en septembre 84, la crèche familiale de Valdoie avait pour mission d'assurer la garde au domicile d'assistantes maternelles agréées par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, d'enfants âgés de moins de 3 ans.

En 89, désirant étendre son rayon d'action, cette structure proposa au secteur sous-vosgien de créer une crèche familiale intercommunale.

De son côté, l'A.S.V.A.A. avait défini dans son projet de charte intercommunale, ses priorités et besoins dans le domaine de la petite enfance ; en l'occurrence, trouver des moyens d'accueil très souples pour les enfants de moins de 3 ans qui ne sont pas encore scolarisés.

La proposition de Valdoie fut donc retenue et par délibération en date du 13 Juin 89, la commune de GROSMAGNY décidait de son adhésion à la crèche familiale intercommunale du secteur sous-vosgien.

Ainsi, après la création de la maternelle, de la cantine et de la garderie, un service complet était proposé à GROSMAGNY, dans le secteur de la petite enfance.

Pour aider les communes à se déterminer, un dossier très complet avait été élaboré, dans lequel on trouvait les prévisions d'effectif ainsi que les prévisions de coût.

GROSMAGNY, par exemple, devait payer 7 225 F pour 2 enfants en 89 et aurait dû, selon ces prévisions, avoir 4 enfants en garderie en 92, pour un coût global de 6 445 F. Or, pour plusieurs raisons, il s'avère malheureusement que la réalité n'a rien de commun avec ces prévisions. C'est ainsi que, fin 92, GROSMAGNY n'a plus qu'un enfant à temps complet en garderie ; parallèlement, le coût de garde annuel par enfant est passé à 5 725 F.

En 1993, si le financement de la structure reste identique à celui de 92, le coût par enfant deviendra quasiment insupportable puisqu'il s'établira à 12 425 F. Il est donc impératif que la crèche trouve des moyens de financement complémentaires ; c'est dans cette perspective qu'il a été décidé en cette fin d'année, de solliciter le Conseil général ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales.

Mais, il faut savoir dès à présent, que la disparition de la crèche est une éventualité envisagée par l'ensemble des représentants des communes membres. Souhaitons que nous n'aurons pas à en arriver à cette extrémité.

## LA FOURRIERE DEPARTEMENTALE

\* \* \* \* \*

Depuis la fermeture de la fourrière départementale de BESSONCOURT en 1983, il n'existait plus de structure publique dans le département pour accueillir les animaux errants ou agressifs.

Depuis cette date, c'est la S.P.A. qui accueillait ces animaux, ceci grâce à une dérogation accordée par la Direction Départementale des Services vétérinaires.

Cette situation ne pouvant être que provisoire, Monsieur le Préfet a demandé en 1990, que les dispositions prévues par la loi soient respectées. Celle-ci prévoit que les Maires doivent prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats sur la voie publique ou dans les bois et à les conduire en fourrière.

C'est l'association départementale des Maires de France qui se saisit du problème ; après plusieurs mois de travail et de nombreuses réunions, fut proposé le plan suivant :

1) création d'un syndicat intercommunal à vocation unique rassemblant les communes du Territoire de Belfort,

2) création de la fourrière départementale par extension des locaux de l'actuelle S.P.A. sur un terrain propriété de la Ville de Belfort.

Pour assurer l'indépendance de la fourrière, un mur avec portail sera réalisé ; en outre, dix boxes seront construits (9 pour chiens et 1 pour chats). Pour le fonctionnement administratif, un bureau et un sanitaire seront réalisés.

Le coût des travaux sera supporté par le syndicat, la participation des communes sera proportionnelle à leur population et sera plafonnée.

La Ville de Belfort assurera en outre gratuitement les maîtrises d'oeuvre et d'ouvrage et prendra à sa charge l'avance T.V.A.

3) Le Conseil général, qui a bien voulu donner son accord pour participer à certaines dépenses d'investissement de l'opération, a été sollicité pour financer les frais d'équipement en matériel.

4) la capture des animaux sera confiée aux Services

Départementaux d'Incendie et de Secours, moyennant, en contre-partie, le versement par le syndicat intercommunal, d'une indemnisation d'environ 250 F par capture. Ce point est fondamental car il évite la constitution d'une brigade spécifique de capture dont le coût aurait été démesuré.

5) La gestion de la fourrière sera confiée à la S.P.A. par convention d'affermage. La contribution du syndicat au fonctionnement de la fourrière s'effectuera forfaitairement sur la base de 1 F par habitant et par an ; ce dispositif évitera au syndicat un recrutement de personnel dont le coût aurait, là aussi, été très lourd dans l'équilibre de l'opération.

6) Un tour de permanence d'un mois entre tous les cabinets de vétérinaires du département, volontaires pour participer à l'opération, sera mis en place sous l'égide de la Direction Départementale des Services Vétérinaires.

Ainsi, à la demande du Maire ou de son représentant, tout animal errant pourra être capturé et mis en fourrière. Si le propriétaire est connu, il devra supporter tous les frais relatifs à cette procédure. S'il veut récupérer son animal, celui-ci devra subir tous les vaccins obligatoires avant sa sortie de fourrière, de même s'il n'est pas tatoué, aux frais du propriétaire.

Si le propriétaire ne veut pas récupérer son animal, il devra payer les frais de capture ainsi que les frais d'euthanasie.

Si un animal capturé est non-identifié, le vétérinaire de permanence informe les organes de presse afin de porter à la connaissance du public le fait qu'un animal errant a été mis en fourrière. Cet article précise le signalement de l'animal. Si personne ne se présente pour reconnaître l'animal, il sera procédé à son euthanasie, après expiration du délai légal.

Aujourd'hui, 45 communes ont adhéré au syndicat, dont Grosmagny, par délibération en date du 10 Octobre 1991.

Ceci ne signifie évidemment pas que nous allons systématiquement chasser tous les chats en liberté dans le village. Par contre, il serait souhaitable que les propriétaires de chiens veillent avec attention sur leurs compagnons pour éviter leur divagation.

Soyons conscients qu'il n'y a rien d'agréable à retrouver sa poubelle renversée et éventrée ; certaines plaintes récentes sont là pour en attester.

## DE LA CHARMOTTE A LA MULTISITE

\* \* \* \* \*

Par délibération en date du 27 Mars 1992, le Conseil municipal a donc accepté l'adhésion de GROSMAGNY au syndicat mixte d'aménagement et de gestion de la zone d'activités multisite nord. De quoi s'agit-il ?

Chacun de nous se souvient de la création de la zone d'activités intercommunale de la Charmotte, à Anjoutey (voir bulletin municipal de 1987). A l'époque, il s'agissait de créer une zone artisanale entre 7 communes qui étaient, rappelons-le : Anjoutey, Bourg-sous-Chatelet, Eloie, Etueffont, Grosmagny, Lamadeleine, Saint-Germain-le-Chatelet

Chaque commune était propriétaire d'un certain nombre de parts et devait retoucher la taxe professionnelle générée sur la zone, au prorata du nombre de ces parts.

La zone multisite est fondée sur des principes identiques avec deux différences fondamentales : plusieurs zones d'implantation et plus de communes dans le syndicat.

Les zones d'implantation sont au nombre de 5 et sont situées sur le territoire des communes de Anjoutey (ancienne Charmotte), Auxelles-Bas, Chaux, Giromagny et Lachapelle-sous-Rougemont. Outre le Département, les communes adhérentes sont au nombre de 21, ce sont : Anjoutey, Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Bourg-sous-Chatelet, Chaux, Eloie, Etueffont, Evette-Salbert, Felon, Giromagny, Grosmagny, Lachapelle-sous-Rougemont, Lamadeleine, Lepuix-Gy, Petitefontaine, Riervescemont, Romagny-sous-Rougemont, Rougegoutte, Sermamagny, Vescemont, Saint-Germain-le Chatelet.

Chaque commune a souscrit un certain nombre de parts. Le nombre total de parts, fixé initialement à 300, est représentatif des dépenses d'investissement nécessaires à la réalisation de la zone multisite. Chacune d'elles représente une valeur de 7000 F.

L'achat de parts n'est pas libre ; chaque commune a droit à un certain nombre fixé en fonction de sa population. Ainsi, Grosmagny en possède 9.

Deux sites sont aujourd'hui partiellement occupés. C'est la Charmotte qui conserve sa pépinière d'entreprises et Lachapelle-sous-Rougemont.

Ainsi, avec ce syndicat, le secteur sous-vosgien s'est doté d'un nouvel instrument de poids qui va lui permettre de peser dans le secteur du développement économique. Fidèle à sa politique, le Conseil municipal a jugé que notre commune se devait d'y être présente.

## LES COMMUNAUTES DE COMMUNES

\* \* \* \* \*

Les communautés de communes ont pour objet de donner un cadre juridique nouveau aux actions de coopération entre communes désireuses de mener ensemble, notamment en milieu rural, un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Cette nouvelle formule de coopération, fondée sur le volontariat, vise à contrebalancer la faiblesse relative des capacités d'action, notamment en matière économique, des structures de coopération existantes entre communes rurales ou autour de petites villes.

Le milieu rural est aujourd'hui, par nature, un milieu fortement diversifié. Si certaines zones font preuve d'un réel dynamisme économique, de trop nombreuses zones sont en voie de désertification car elles n'ont pas les capacités de susciter et d'organiser les bases d'un développement local.

Le développement de nouvelles formes de solidarité intercommunale, plus spécifiquement adaptées au milieu rural, s'imposait donc.

La communauté de communes répond à cette attente : la souplesse de mise en oeuvre et de fonctionnement de cette nouvelle structure, tout comme sa grande "plasticité", constituent d'indéniables atouts pour retenir l'attention des collectivités désireuses de s'engager dans une nouvelle voie en faveur d'une intercommunalité plus intégrée en termes de compétences et de fiscalité.

### L'AIRE GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTE

La communauté de communes doit regrouper plusieurs communes ; compte tenu des règles de majorité qualifiée exigées pour sa création et afin que celles-ci puissent jouer pleinement, l'association d'au moins trois communes semble être un minimum.

Toutefois, il est préférable pour le rayonnement de la communauté et pour qu'elle puisse se doter des moyens suffisants pour réaliser ses objectifs, qu'elle regroupe un nombre suffisant de communes au sein d'une aire naturelle de solidarité ; que cette aire soit appréciée au sens géographique, économique, culturel ou social.

Aucune exigence de continuité territoriale entre les communes n'est exigée par la loi.

Toutefois, pour d'évidentes raisons pratiques et de cohérence d'ensemble, il est naturellement souhaitable que les communes soient limitrophes entre elles ou à tout le moins que leur association corresponde à un périmètre traduisant au plan local une réelle cohésion.

#### L'INITIATIVE DE CREATION

L'initiative de création revient aux communes, il suffit qu'un ou plusieurs conseils municipaux délibèrent et demandent la création de la communauté pour initier la procédure.

Ces délibérations doivent contenir un avant-projet de périmètre et préciser les compétences envisagées.

#### LES GROUPES DE COMPETENCE

La création de toute communauté de communes emporte de plein droit le choix en faveur des deux groupes de compétences suivants :

- aménagement de l'espace,
- actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

Ces deux groupes, de par leur contenu potentiel, répondent tout à fait à la volonté exprimée par le législateur d'offrir de nouvelles perspectives de développement aux communes désirant maîtriser la gestion de leur devenir à moyen ou long terme.

#### LES GROUPES OPTIONNELS DE COMPETENCES

La communauté de communes doit en outre choisir au moins un groupe de compétences optionnel parmi les quatre proposés dans la loi : protection et mise en valeur de l'environnement ; politique du logement et du cadre de vie ; création, aménagement et entretien de la voirie ; construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipements scolaires.

La plus grande liberté est laissée aux communes pour combiner ou moduler leur choix en fonction des ambitions qui fondent leur volonté d'association.

## LES COMPETENCES FACULTATIVES

La communauté de communes peut choisir une ou plusieurs compétences facultatives complémentaires

## LA FACE CACHEE DES PILES

\* \* \* \* \*

### LA COLLECTE DES PILES USAGEES

Une pile est une petite boîte qui stocke de l'énergie et qui est plus ou moins polluante selon sa composition, notamment en mercure. Il en existe plusieurs sortes : les piles salines ou alcalines, les piles au lithium, les "piles boutons".

Les piles alcalines renferment plus de mercure que les salines. Les piles au lithium (utilisées en photo) n'en ont pas. Les accumulateurs rechargeables permettent plusieurs utilisations et fonctionnent au cadmium, plus facile à éliminer que le mercure. Ce n'est toutefois pas complètement rassurant !

Mais les plus nocives pour l'environnement restent les petites "piles boutons" qui équipent généralement les montres, calculettes, jeux électroniques, appareils photos. Elles contiennent chacune près de 1 g de mercure. Celui-ci, mélangé aux ordures ménagères se libère quel que soit son mode de traitement (broyage, stockage ou insinération). En contact avec l'eau, il contamine toute la chaîne alimentaire (du plancton à l'homme).

Il est donc indispensable de séparer les piles des autres déchets, de les stocker et de les recycler, c'est-à-dire d'en extraire les métaux lourds. Aujourd'hui, il existe très peu d'usines de traitement réalisant cette opération complexe et onéreuse.

Malgré cette situation insatisfaisante, le SICTOM de la zone sous-vosgienne continue sa politique de ramassage sélectif des déchets. Ainsi, récemment, il a mis gratuitement à la disposition de ses communes membres, des conteneurs permettant la récupération de ces piles. Pour notre commune, celui-ci, de couleur rouge, sera installé sous le préau de l'école primaire.

### INFORMATIONS BREVES

La capacité de stockage du papier étant insuffisante, la commune a fait l'acquisition d'un second conteneur. La

multiplication de ces derniers rendra bientôt nécessaire l'aménagement d'une aire de dépôt adaptée.

C'est souvent à grand renfort de publicité que les usagers sont invités à déverser dans des lieux spécialisés, huile souillée, piles, verre, etc... Les différents articles concernant les huiles usagées en panne de recyclage et encombrant les conteneurs ont pu mettre à mal l'esprit civique et écologique de certains. Et à juste titre. Cet exemple visqueux met en exergue les difficultés actuelles rencontrées nationalement pour recycler tout produit particulièrement polluant (huile, piles, etc...) : il ne suffit pas de récupérer, il faut vouloir recycler et s'en donner les moyens.

Que tout cela ne vous empêche pas de poursuivre sur la voie du tri sélectif !

ASSISES DU MONDE RURAL  
CONTRIBUTION DU TERRITOIRE DE BELFORT

\* \* \* \* \*

Une vaste réflexion est actuellement en cours au niveau national sur le devenir du monde rural. Dans chaque département, des groupes de travail ont été constitués afin de faire des propositions sur l'aménagement de l'espace rural ; comme vous le savez peut-être déjà, l'une des séances de travail s'est tenue à Grosmagny, au centre de loisirs, sous la présidence de Monsieur le Préfet.

La contribution du Territoire de Belfort est tout à fait intéressante. En la parcourant, on se dit que notre village est bien l'exemple de l'évolution du monde rural dans le département. Aussi, nous a-t-il paru intéressant de reprendre ici certains paragraphes du texte ayant servi de base de réflexion.

Le Territoire de Belfort est un département à vocation industrielle forte, comptant 610 km<sup>2</sup> dont 40 % de forêts. Sa surface agricole utile ne représente que le tiers de la superficie (20 634 ha), superficie qui a diminué de 3 000 ha en dix ans.

Parallèlement, l'urbanisation s'est accrue. La densité au km<sup>2</sup>/hab. est de 215.

La part de l'emploi salarié agricole dans le total de l'emploi salarié du Département est négligeable : 1 500 personnes sur un total de 34 000. C'est dire que la part de l'agriculture dans l'activité économique du Territoire de Belfort est peu conséquente.

Il convient toutefois d'atténuer cette impression. Trois phénomènes concourent à maintenir dans ce Département un secteur agricole réduit mais d'une grande vitalité :

- \* présence d'exploitations performantes ayant à leur tête des agriculteurs d'un bon niveau de formation
- \* secteur agro-alimentaire bien représenté
- \* existence d'un lycée agricole dynamique tourné vers l'expérimentation.

Mais surtout, le monde rural du Département connaît une

double évolution apparemment paradoxale :

- \* accroissement de la démographie en zone rurale : la population dans les communes dites rurales entre les deux derniers recensements a augmenté de 25 061 hab. à 32 367, soit 29,15 % (Grosmaigny : 30,81 %)
- \* diminution de la population agricole familiale de 4 745 hab. à 3 315 entre les deux recensements, soit - 30 %.

Cette double évolution constitue la difficulté qui se pose aux Pouvoirs publics pour faire vivre une agriculture concurrentielle avec une urbanisation croissante des zones rurales.

Il faut préserver l'espace rural, développer économiquement les communes rurales et maintenir partout des services à la population. Pour cela, il convient de se fixer des objectifs, définir des politiques et dégager des moyens.

#### LES OBJECTIFS

L'agriculture n'est pas la priorité économique du Territoire. Pourtant, ce Département, sur une petite surface, conjugue plusieurs types de paysages qui en font tout son charme.

Malgré l'urbanisation et l'industrialisation, ce Département, et c'est l'un de ses atouts, a su conserver une certaine qualité de ses espaces naturels.

Cette préservation ne peut se faire qu'avec le maintien d'une agriculture dynamique. Or, le Territoire de Belfort n'est pas, à proprement parler, un pays agricole riche, en raison d'un climat défavorable et des terres plutôt pauvres, même si une nette amélioration est à noter grâce à une meilleure connaissance des sols et au développement du drainage.

Les exploitations sont en nombre réduit, en diminution chaque année du fait de la vocation industrielle du Département (actuellement, on compte 300 exploitations agricoles). Le poids économique de l'agriculture est donc faible.

Toutefois, ce secteur a su préserver une activité dynamique. L'activité de la Coopérative Laitière, le développement d'un lycée agricole dynamique, la création d'un atelier collectif d'abattage des petits animaux, la diversification des cultures fruitières et maraîchères sont

autant d'éléments positifs qui militent en faveur d'un secteur qui souhaite se maintenir, voire progresser.

La diminution du nombre d'exploitations agricoles a déjà entraîné une réorganisation de celles-ci. La politique de remembrement n'a pas été menée encore à son terme, même si 68 communes du Territoire sont remembrées actuellement. Il faut noter que la plupart des communes sous-vosgiennes ne sont toujours pas remembrées. L'achèvement de programme de réorganisation foncière pourrait être un objectif réalisable à court et moyen terme.

L'activité forestière n'a pas l'importance que lui donne sa superficie. Les parcelles sont morcelées et les propriétaires nombreux. Aussi, une restructuration paraît s'imposer conjuguée à une étude sur les débouchés dans le cadre de la filière bois.

Le tourisme vert peut être un débouché intéressant. Il ne faut pas méconnaître l'évolution des besoins en la matière. Le milieu rural doit s'y impliquer fortement. Le Territoire de Belfort est, en ce domaine, en retard. Il est vrai que celui-ci n'a pas une image véritablement touristique. Cependant, sa partie Nord, rattachée au Massif vosgien, dispose de potentialités qu'il faut développer.

La présence du Massif du Ballon d'Alsace est un atout trop longtemps négligé. Il doit être considéré comme un pôle d'attractivité et une vitrine touristique qu'il convient de valoriser.

La profession agricole a son rôle à jouer en associant son activité traditionnelle à une fonction d'hébergement. Celle-ci pourra trouver un équilibre économique qui lui sera favorable et qui lui permettra de maintenir un espace rural vivant et attractif.

Le développement de la rurbanisation ne doit pas s'accompagner d'une détérioration de la qualité de vie en milieu rural. Aussi, la préservation de l'équilibre entre secteur urbain et secteur rural doit-elle être un objectif majeur.

Nous avons pu constater l'attrait de la campagne pour les citadins, l'évolution de la population le démontre. Si la Ville de Belfort voit le nombre de ses habitants diminuer, par contre, la majeure partie des communes dites rurales (il y en a 89 dans le Département, représentant le tiers de la population) est en augmentation croissante.

## LES POLITIQUES ET LES MOYENS A METTRE EN OEUVRE

La présence de certains services paraît indispensable. C'est ainsi que le maintien des écoles en milieu rural est une priorité.

Chaque année, nous sommes confrontés à des suppressions de postes en secteur rural, suppressions qui ne tiennent pas toujours compte des efforts fournis par les Collectivités Locales pour créer des équipements d'accueil de qualité.

Il faut bien être conscient qu'une application mathématique de seuil d'élèves n'est pas le critère absolu et que lorsque l'on parle de revitalisation du milieu rural, on doit considérer la présence d'une école comme un facteur d'attraction pour les jeunes ménages.

Le maintien d'une activité commerciale et artisanale est un facteur de développement. Il ne serait pas inconcevable d'envisager des aides incitatrices pour ce secteur d'activités qui s'implanterait dans les communes rurales les plus défavorisées. L'animation du milieu rural est également un facteur de développement nécessaire.

Certaines réponses ont déjà été données. La décentralisation du conservatoire de musique et d'arts plastiques, la création de salles de cinéma et de salles de spectacles montrent la volonté des élus locaux de répondre à cette préoccupation. Il est difficile d'amplifier ce phénomène dans un département où les activités culturelles centrées sur Belfort sont bien développées et où les distances sont réduites.

La présence d'exploitations agricoles n'est pas suffisante pour faire vivre le milieu rural. Celui-ci a besoin d'une activité économique diversifiée qui maintient et attire la population, et la synergie entre ces deux activités permettra aux zones rurales d'exister et de ne pas se transformer en réserves ou habitats d'agrément pour cadres moyens ou supérieurs.

ETAT - CIVIL

\* \* \*

M A R I A G E S

Max PEGORIE  
et Véronique LOPEZ

le 1er Août 1992

Dominique TRAVERS  
et Stéphanie RICARD

le 22 Août 1992

D E C E S

Lucien JACQUEL

le 14 Août 1992

Henri COURTOT

le 31 Décembre 1992

D E Ç E S

des personnes nées à Grosogny mais n'y résidant plus

Jeanne MARCHAND

le 21 Mars 1992

Pierre LHOMME

le 08 Juillet 1992

IL Y A 100 ANS !

\* \* \*

En cette fin de siècle, quatre journaux se partagent l'information dans le département : le Journal de Belfort, conservateur, la Frontière, républicain, le Ralliement, républicain, et la Croix de Belfort. Voici, revécus, grâce à ces journaux, quelques uns des aspects de la vie quotidienne de notre village en 1892, c'est-à-dire il y a tout juste 100 ans !

#### LA FRONTIERE DU 17 JANVIER

Dimanche dernier, Messieurs les employés des contributions indirectes de la recette de Giromagny ont été victimes d'une lâche agression.

Pendant que ces messieurs étaient en train de vérifier le compte de Madame Veuve Grassler, aubergiste et buraliste, cinq individus étrangers à la localité et dans un état d'ébriété voisin de l'ivresse firent irruption dans l'établissement et insultèrent sans aucun prétexte messieurs les employés. Des injures, ils en vinrent bientôt aux coups : Monsieur le Receveur fut atteint d'un coup de couteau qui aurait pu lui être fatal si le col épais de son pardessus n'eut fait dévier la lame. Monsieur X. voiturier à Giromagny voulant s'interposer fut renversé d'un violent coup de bouteille qui lui laboura le crâne.

Trois des agresseurs avaient pris la fuite dès le commencement de la bagarre. Mais les deux autres, enfermés dans la salle de débit, brisèrent tout ce qui se trouva à leur portée. Il ne fallut rien moins que l'intervention de Monsieur le Maire, ceint de son écharpe, pour mettre ces forcenés à la raison. La gendarmerie, prévenue aussitôt, a ouvert une enquête ; d'après les renseignements pris, ces furieux habitent la commune de Romagny par Rougemont.

#### LA FRONTIERE DU JEUDI 28 JANVIER - ROMAGNY

Les cinq individus auteurs de l'agression de Grosagny que vous avez relatée dans votre numéro du 17 Janvier, ont été arrêtés par la gendarmerie de Rougemont et dirigés sur Belfort pour être mis à la disposition du Juge d'Instruction chargé d'instruire cette affaire.

## LA MEME AFFAIRE DANS LE JOURNAL DE BELFORT DU 21 JANVIER

Comme les moeurs s'adoucissent !

De paisibles employés des contributions indirectes se sont trouvés, lundi dernier, sans rimes ni raisons en butte aux agressions de trois ivrognes, alors qu'ils exerçaient paisiblement chez Madame veuve Grassler, aubergiste.

Nous voyons avec plaisir les journaux les plus radicaux flétrir cette brutalité subversive envers des représentants autorisés de la loi. Mais aussi, quel contraste ! Il y a quelques vingt ans, ceux qui rédigent ces journaux auraient bien ri de voir des lascars de leur bord, cogner sur les rats de cave. C'était du temps où Rochefort était le prophète de l'ère actuelle : on daubait ferme sur les fonctionnaires et les suppôts de la tyrannie qui tous étaient bons à jeter aux chiens.

Aujourd'hui, les mêmes frondeurs, les émules du Lanternier d'autrefois sont devenus de simples bénisseurs. Ils tombent en extase quand on décore un commissaire de police, et font là-dessus des phrases émues et bien senties.

Cependant ce sont les mêmes fonctionnaires et les mêmes satellites de la justice ; ils sont aussi zélés et ont tout autant de poigne, sinon plus, que sous le régime infame de l'homme de Décembre.

## LA FRONTIERE DU DIMANCHE 8 MAI

Dans la nuit de dimanche dernier à lundi, la nommée Marie B., domestique, a mis un enfant au monde dans le grenier à foin d'un cultivateur de Grosmagny.

Malgré l'état de faiblesse dans lequel se trouvait cette malheureuse, elle fut chassée de la maison dès le lendemain, avec son enfant enveloppé dans un vieux jupon. C'est à peine si on avait bien voulu lui faire l'aumône d'un peu d'eau tiède et d'un bouillon, bien maigre, hélas ! Qu'est devenue cette infortunée ? D'aucuns disent l'avoir vue se dirigeant vers Belfort, toujours chargée de son précieux fardeau. A-t-elle trouvé un refuge à l'hôpital de la ville ? Il est à souhaiter. C'est égal, on n'a pas le coeur bien tendre à Grosmagny. Monsieur le Curé qui est un prédicateur hors ligne et qui a toute puissance dans la commune ferait bien d'entamer, dimanche prochain, un sermon sur la charité chrétienne.

Une brebis égarée

#### LA FRONTIERE DU 19 MAI

Dimanche dernier à l'occasion de l'installation du conseil municipal, quelques jeunes gens s'amusaient à tirer des coups de pistolet par une fenêtre de l'établissement de Madame Grassler, débitante, lorsque tout à coup, la poudre déposée sur l'entablement de la croisée prit feu. Les rideaux devinrent en un instant la proie des flammes ; grâce à l'intervention des consommateurs, il n'y a pas eu à déplorer d'autres dégâts. Le jeune imprudent qui venait de lâcher son coup dans le cornet de poudre en fut quitte pour quelques blessures légères au visage. La conduite de Monsieur M. qui a fait preuve en cet accident, d'un sang froid remarquable, est à signaler.

Lundi matin, le sieur Lamielle P. de Grosmagny, conduisait du bois et des fagots à Belfort. En traversant le village d'Eloie, il voulut descendre de voiture en s'appuyant sur la croupe de son boeuf. L'animal fit un écart et le malheureux voiturier accroché par la blouse à un fagot ne put sauter assez lestement. Il fut précipité sur le sol et les roues du véhicule lui passèrent sur les jambes. On le releva avec une horrible blessure au genou gauche. Son état, quoique grave, n'inspire aucune inquiétude.

#### LA FRONTIERE DU 23 MAI

Election des maires et adjoints du Territoire de Belfort.

Grosmagny : Monsieur Jules Chapuis et Monsieur Alexis Marchal.

#### LA FRONTIERE DU 31 JUILLET

Mardi dernier, nos habitants ont été les témoins d'une lutte acharnée entre deux beautés de la localité. "il plut du sang, je n'exagère point"... et des chignons aussi. Ce combat mémorable ne dura pas moins d'un quart d'heure. Une des combattantes traîna son adversaire par les cheveux sur un parcours assez long et sans l'intervention du mari de cette dernière, l'aurait déchirée cruellement. La cause de la guerre : je n'ose la dire. Laissons ce soin au bon "La Fontaine" qui ne craint plus d'avoir la peau égratignée ; "Amour, tu perdis Troie, etc..." et moi j'ajouterai bien bas : de femme jalouse, de femme furieuse, Libera nos Domine.

LA FRONTIERE DU JEUDI 10 NOVEMBRE

Monsieur le Rédacteur,

Une plaisante histoire défraie maintenant les conversations des habitants de notre commune. Voici le fait : le dimanche 23 Octobre, un sanglier traversait le village de toute la vitesse de ses robustes jambes et tâchant de gagner la Fayer pour se mettre à l'abri de la poursuite des fervents de St Hubert. Ceux-ci après avoir déchargé leurs armes sur l'animal, se mettent à le poursuivre dans une course furieuse. Deux des plus alertes, emportés par leur ardeur, franchissent un ruisseau, l'un portant l'autre, piquent une tête dans l'eau et prennent un bain forcé qui ralentit un peu leur course, à leur grand regret. Encore si ce satané sanglier s'était laissé prendre, mais il paraît que le sauvage habitant des forêts n'était pas de cet avis, car il gagné rapidement les hauteurs voisines et cela sans perdre une goutte de sang.

Une personne digne de foi, en train de faire la cueillette de ses pommes, raconte avoir vu le monstre vomir trois chevrotines écrasées par ses crocs puissants et cela, ajoute-t-elle, d'un air tout à fait dédaigneux.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces messieurs veulent à tout prix qu'on leur ait escamoté leur sanglier ; ils accusent quelques habitants d'avoir achevé la bête à coups de bâton. Je sais que la conscience de nos amis les chasseurs est toujours un peu chargée par une quantité d'innocents mensonges ; je suis loin de leur en vouloir pour cela, seulement, je trouve qu'il est inutile de mettre la maréchaussée sur les dents. Voire même de laisser soupçonner des personnes innocentes pour un malheureux sanglier que l'on sait très bien avoir passé au bleu. Il y a de la place sur un sanglier pour y loger plus d'une balle, mais à côté... il y en a davantage.

Jean-Loup

LA FRONTIERE DU DIMANCHE 13 NOVEMBRE

Dans la nuit de lundi à mardi, un malfaiteur s'est introduit dans l'église et s'est emparé de l'argent contenu dans le tronc après avoir fracturé ce dernier avec une forte lime ; un morceau de celle-ci a été retrouvé près de l'autel. Le coup fait, notre homme mit une croûte de pain à la place des gros sous. Ce dernier trait est d'un homme charitable. Tout en privant le saint de ses offrandes le voleur compatissant n'a pas voulu le laisser dans la misère et partagea généreusement avec lui sa dernière croûte. Si nous rapprochons ce vol de celui commis la même nuit à l'église d'Anjoutey et celui opéré, à ce que l'on raconte, dans la nuit de mardi à mercredi, à l'église de Rougegoutte,

il semble que nous nous trouvons en présence d'un même individu qui a fait sa spécialité de ce genre de vol.

D'autre part le voleur en question doit être un ouvrier assez habile et un peu au courant du travail sur le fer ; tout le démontre clairement dans sa façon d'opérer.

Il faut espérer pour le repos des bienheureux et des bienheureuses, que la gendarmerie mettra bientôt la main sur ce hardi filou.

ADIEU A UN ANCIEN CONSEILLER

\* \* \* \* \*

En cette fin d'année, il nous faut rendre un hommage à Henri COURTOT qui vient de nous quitter.

Après cinq années de captivité, Henri avait consacré de nombreuses années de sa vie à la cause communale. Elu conseiller municipal de 1947 à 1953 et de 1959 à 1983, il était titulaire de la médaille du mérite communal.

Les conseillers qui ont eu la chance de le côtoyer garderont de lui l'image d'un homme dévoué qui, tout au long de sa vie, a su rester fidèle à ses convictions.

Au nom de GROSMAGNY,

MERCI HENRI.